

TRIPLE A
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 chemin de Saint Pierre 31170 Tournefeuille
828 273 805 RCS Toulouse

EXTRAIT DE L'ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES
ASSURANT LE CONTROLE DE LA SOCIETE « TRIPLE A »
DU 15 SEPTEMBRE 2025

IV.3- DEMISSION – NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

1 - Par les présentes, Monsieur Hugo RAMON PORTUGAL démissionne de ses fonctions de gérant, à compter de ce jour.

Cette démission n'est assortie d'aucune condition, stipulation ou réserve d'aucune sorte.

2 - Suite à la démission de Monsieur Hugo RAMON PORTUGAL de ses fonctions de gérant, Monsieur David MURZEAU, cessionnaire demeurant 20 rue Notre dame 49290 Chalonnes sur Loire et agissant en qualité de seul nouvel associé de la société TRIPLE A, décide qu'il assurera les fonctions de gérant de la société, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Il déclare qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

V.1-Modification statutaire

Comme conséquence de la présente cession de parts, le cessionnaire pris en sa qualité de seul associé de la société TRIPLE A, décide que l'article 8 des statuts intitulé « PARTS SOCIALES » sera de plein droit modifié de la façon suivante à compter du jour où les présentes cessions de parts seront rendues opposables à la société dans les conditions prévues par les statuts, savoir :

ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

Suite à cession de parts sociales en date du 15 septembre 2025, les DEUX CENTS (200) parts sociales de CINQ EUROS (5,00 €) chacune, sont attribuées en totalité à Monsieur David MURZEAU, associé unique.

Il est précisé que le gérant n'étant pas statutaire, il n'y a pas lieu de modifier les statuts suite au changement de gérant de la société.

Certifié conforme
Le Gérant
David MURZEAU

